



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et
des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09
www.fr.ch/daec

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 29 mars 2010

Communiqué de presse

—

**Plan directeur cantonal:
Lancement de la consultation publique sur plusieurs modifications**

Plusieurs modifications du plan directeur cantonal sont mises en consultation publique jusqu'au 2 juin: les parcs d'importance nationale, le projet d'agglomération bulloise, l'énergie, les zones d'activités et la politique foncière active cantonale et les grands générateurs de trafic et les centres commerciaux. Pour obtenir le soutien de la Confédération, le plan directeur cantonal devrait être adopté avant la fin de l'année.

Les deux nouveaux thèmes relatifs aux "parcs naturels d'importance nationale" et au "projet d'agglomération bulloise" démontrent le soutien du canton à des projets contribuant au développement durable tels les deux parcs régionaux intercantonaux du Gantrisch et de Gruyère-Pays-d'Enhaut et le projet d'agglomération de Bulle. Ces modifications permettent de répondre aux exigences fédérales quant au soutien financier de la Confédération à ces projets.

Le thème "Energie" prend désormais en compte l'évolution dans le domaine des énergies renouvelables telles que le photovoltaïque, le solaire thermique, les éoliennes, le biogaz, la géothermie et l'énergie hydraulique. Le canton définit des critères pour la planification et la réalisation des installations de production énergétique en coordination avec les domaines de la nature, de l'environnement, des biens culturels, de l'approvisionnement, du tourisme et du développement économique. Cette modification est accompagnée de deux rapports qui ont permis de développer les réflexions proposées: le concept éolien du canton de Fribourg et l'étude sur l'évaluation et la gestion de la force hydraulique du canton de Fribourg.

La modification du thème "Zones d'activités et politique foncière active cantonale" vise à définir, en conformité avec la nouvelle loi sur la promotion économique, huit sites stratégiques à l'échelle cantonale destinés à l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée pour lesquelles le canton mettra en place une gestion coordonnée et donnera une aide pour les travaux de planification et d'équipement.

Le nouveau thème "Grands générateurs de trafic et centres commerciaux" correspond à l'engagement pris par le Conseil d'Etat dans sa réponse au postulat Kolly/Ducotterd sur la politique en matière de centres commerciaux. Des principes sont définis pour la localisation des grands centres commerciaux notamment dans le domaine de la qualité de la desserte en transports publics nécessaire à ces implantations ou pour la localisation de ces projets.

Pour en savoir plus

—
Modifications du plan directeur cantonal accessibles sous www.fr.ch/seca

Illustrations téléchargeables à l'adresse <ftp://ftp.fr.ch/seca>